



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

Conseil communautaire

Roches lès Blamont, le 28 mars 2007

Compte rendu

- Présents :** Pierre CHATELAIN, Michel TIEFAINE, Bruno PAGGETTI, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Didier PEPIOT, Rémi POËTE, Jean-Claude TIERCIN, Sylviane DOUCELANCE, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Evelyne MAUGUE, Christiane HERZOGG, Catherine DORGET, Pierre JUILLARD, Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Arlette DUBAIL, René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Laurent MOREL (suppléant C. MEUNIER), Michel JACOTET, Catherine DUBILLARD, Georges HABERSTICH, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Rémi LAPPRAND, Jean-Claude DUPUIS, Philippe BOITEUX, Jean-Pierre BRANDELET, Alain CENNI.
- Excusés :** Rachida SAOUEL, Jérôme GRIENENBERGER (procuration P. CHATELAIN), Bernard OSIOWSKI, Maurice GERARD (procuration B. PAGGETTI), Serge DELFILS (procuration D. PEPIOT), Josiane RAPENNE, Laurence GRABER, Gérard BIZE, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Pierre VERPILLOT (procuration A. DUBAIL), Jean-Marie LABRIET, Catherine MEUNIER, Roselyne VANNIER, Pascal BRENET.
- Absents :** Christian DEVILLAIRS, Jean-Louis WIEDMER.

Claude PERROT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

● OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Afin de couvrir le besoin de trésorerie du début d'année 2007, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour permettre la liquidation des mandats en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 80 000 Euros pour une durée 12 mois, d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires, et signer la convention s'y rapportant.

Proposition du Crédit Agricole de Franche Comté : Sur index Euribor 3 mois à la valeur du jour 3,885 % + marge de 0,90 %. Commissions d'engagement de 0,10 % Frais de virement : 3,90 €

● AVENIR DES «FARFADETS». PRÉSENTATION DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION.

Claude PERROT rappelle que lors du dernier Conseil communautaire, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, l'attention a été portée sur les difficultés financières que connaît actuellement l'association «Les Farfadets» ; les solutions proposées pour y remédier pouvaient être, soit une augmentation de la subvention, soit une reprise du personnel, et donc de la gestion entière de l'activité par la Communauté de communes.

Mme Françoise CHEVIRON, Présidente de l'association, accompagnée des membres du bureau des Farfadets, est venue, à la demande du Président, faire le point sur la situation actuelle et exprimer son inquiétude et ses besoins futurs.

Françoise CHEVIRON rappelle que la structure existe depuis 1993, et connaît une bonne fréquentation : en 14 ans, 293 enfants ont été inscrits, ce qui concerne 185 familles issues de la Communauté de communes, plus deux communes environnantes.

Cependant, malgré ce taux de fréquentation satisfaisant, depuis quelques années, les difficultés s'accroissent, autant sur le plan du personnel, que sur le plan financier, et Françoise CHEVIRON en profite pour remercier les communes puis la Communauté de communes, qui ont chaque fois répondu aux sollicitations de l'association.

Les difficultés sont dues, en ce qui concerne le personnel, au fait que, n'étant liés à aucune convention collective, les salaires ne sont pas toujours attractifs et en rapport avec les fonctions exercées, ce qui entraîne de nombreux mouvements du personnel.

De plus, la PMI (Protection Maternelle Infantile), pour répondre aux normes mises en place dans le cadre de l'accueil «Petite Enfance», a demandé une extension des locaux, financée par la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que par le Conseil général du Doubs par l'intermédiaire de la Maison de Retraite. Cette extension engendre du coup des frais supplémentaires en fonctionnement, qui fragilisent le budget de l'association.

La présidente souhaite pouvoir bénéficier d'une enveloppe assez large pour avoir une marge de fonctionnement et éviter une fermeture de la structure. Elle précise que les produits, en dehors de la subvention de la Communauté de communes, sont uniquement issus des prestations de la CAF en fonction de la fréquentation, ainsi que de la participation des familles

Pierre CHATELAIN suggère que si le service coûte plus cher que les subventions versées, il faudrait demander une participation supérieure aux parents plutôt qu'à la collectivité : → les tarifs sont imposés par la CAF, en fonction des revenus des parents.

Bruno PAGGETTI, tout en soulignant que personne ne souhaite la fermeture de cette structure, dit qu'il faudrait en créer de semblables dans chaque pôle de la Communauté de communes, mais précise que cela soulève bien des questions, notamment en matière de coût : de 1485 €/an/enfant, le coût du service est passé en 2006 à 2850 €/an /enfant. Il compare l'imposition par habitant avec la subvention aux Farfadets par hab, et constate que la moitié de la valeur des impôts est attribuée à une association. D'autre part, Bruno PAGGETTI regrette qu'aucune aide ne soit attribuée aux parents ayant recours à des gardiennes agréées privées, alors qu'ils s'acquittent eux aussi de l'impôt. La mission de la collectivité n'est-elle pas de réduire les inégalités, plutôt que de les accentuer ?

Claude PERROT rappelle que la Communauté de communes doit redéfinir sa politique en faveur de la Petite Enfance, qu'elle doit dire si elle est prête à mettre en place un véritable service à la Petite Enfance, avec, à long terme, création de structures couvrant l'ensemble du territoire et des besoins de la population. Il faut faire des efforts pour maintenir ce qui existe mais aussi apporter de nouveaux crédits pour combler les manques, car la DGF seule ne suffira pas.

Jean-Pierre BRANDELET, responsable de la commission «Petite Enfance» souligne que si le Conseil communautaire ne veut pas s'engager dans cette politique, la commission n'a plus lieu d'exister et la compétence même peut être remise en cause.

Sylviane DOUCELANCE, précise que si l'on augmente la subvention aux Farfadets, la CAF compensera 60 % de cette somme, dans le cadre des conventions signées.

Catherine DUBILLARD informe qu'un récent décret simplifie la réglementation pour les petites structures accueillant moins de 50 enfants, notamment en autorisant un seul poste de directeur sur plusieurs centres, ce qui permet la création de structures plus petites. Elle insiste sur le fait que les parents ont besoin de tous types d'accueil (gardiennes, crèches, haltes-garderies, accueil périscolaire...) et précise que le Conseil général attribue des dotations pour les nouvelles structures créées. Bien qu'il y ait actuellement une forte pression de l'administration pour la mise aux normes des locaux, il serait dommage qu'on laisse s'éteindre une structure qui fonctionne bien depuis 14 ans.

Michel JACOTET propose que l'on soumette un questionnaire à la population, pour savoir ce que les familles attendent des services des Farfadets.

Claude PERROT ajoute qu'au terme du 1er mandat, il sera nécessaire d'évaluer les besoins de la population, les impressions sur les actions menées, les souhaits, donc de réaliser une enquête, qui sera une base pour les successeurs, tout en sachant que les résultats ne reflètent pas toujours fidèlement la réalité.

Pierre CHATELAIN confirme que les services à l'enfance sont des problématiques se posant dans toutes les communes et qu'il s'agit d'un réel besoin. En l'occurrence, le cas des Farfadets est le cas particulier d'une association qui couvre quelques communes du territoire : on ne peut aider les Farfadets sans prévoir un programme d'ensemble pour les communes non concernées, sachant qu'un jour d'autres projets seront créés. La solidarité doit être affichée dans tous les domaines, la Communauté de communes dont la vocation est de traiter les problèmes que les communes ne peuvent résoudre seules, doit aussi traiter les problèmes sociaux.

Jean-Claude DUPUIS regrette que le bilan financier des Farfadets n'ait pas été distribué au préalable aux délégués et que sans chiffres exacts il n'est pas possible de répondre. Il préconise que la Communauté de communes détermine ses politiques d'aide, sachant qu'elle ne pourra pas financer tous les services.

Françoise CHEVIRON donne ces précisions. Il apparaît pour l'année 2006, un excédent d'environ 6 000 €, dans un budget où les charges de personnel s'élèvent à 133 580 €. L'amplitude d'ouverture de la structure est de 11h30 / jour, avec un taux d'occupation de 58 % pour l'année (accueil maximum de 15 enfants).

Jean-Claude TIERCIN précise que l'augmentation du coût par enfant a augmenté ces dernières années, car au départ la structure avait recours à du personnel bénéficiant de contrats « aidés » donc moins coûteux. D'autre part, si l'on soumet des questionnaires à la population, il faudra tenir compte dans les réponses de la pyramide des âges.

Concernant l'aide aux gardiennes agréées, **Catherine DUBILLARD** précise que cela sera fait avec la mise en place d'un relais assistantes maternelles.

Pascal TOURNOUX affirme qu'il est difficile de voter sans connaissance des chiffres.

Claude PERROT précise que la question est de savoir si la compétence Petite Enfance doit être conservée dans les statuts de la Communauté de communes ou pas, ce qui pourrait complètement remettre en cause l'existence même de la collectivité. Il s'agit pour l'instant uniquement d'un vote d'orientation sur la politique à mener, et non pas une décision budgétaire. Il souligne également que d'une part, la collectivité est pressée par une demande croissante des familles, et qu'il faut répondre pour combler le désistement de l'Etat; d'autre part, il constate qu'il existe des associations pour aider les collectivités à remplir ce rôle, et que sans elles, rien ne se ferait.

Françoise CHEVIRON confirme que les délégués des Balcons du Lomont assistent régulièrement aux réunions et assemblées des Farfadets, et qu'ils sont au courant des finances et des difficultés de l'association.

Michel REMOND rappelle que l'an passé les taux d'imposition avaient très nettement augmenté, et qu'il avait été demandé d'être vigilant dans les années futures à ne pas répercuter de nouvelles augmentations.

Michel JACOTET est plus favorable à une augmentation de la subvention, plutôt qu'à une reprise du personnel.

Sylviane DOUCELANCE souligne qu'il n'est pas envisageable de « laisser tomber » les Farfadets après ces années de soutien. Concernant le vote d'orientation, il sera nécessaire de continuer à travailler en commission. Elle suggère que les délégués qui sont contre le projet, viennent également travailler dans cette commission afin d'apporter leurs opinions.

Jean-Pierre BRANDELET insiste sur le fait que s'il n'y a pas d'engagement sérieux, il n'y a plus lieu de continuer.

Françoise CHEVIRON tient à préciser que le Permis de Construire pour l'extension a été accepté, les travaux pourront donc commencer bientôt : l'association attend donc une réponse rapide de la collectivité.

Le Président propose de voter l'inscription au budget d'une augmentation de la subvention aux Farfadets :

Résultats :

Abstentions = 5

Contre = 0

Pour = 30

Claude PERROT clôt la séance et propose le verre de l'amitié offert par la commune de Roches les Blamont.

Claude PERROT
Secrétaire de Séance